



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 6970

Texte de la question

M. René Dosière appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur un récent rapport parlementaire qui décrit la situation de la ville de Soissons comme critique quant à son taux de délinquance. Il lui demande donc les mesures envisagées pour garantir la sécurité des habitants de cette ville.

Texte de la réponse

La lutte contre la délinquance constitue une préoccupation prioritaire du ministre de l'intérieur. L'évolution de la criminalité de la ville de Soissons est favorable puisque les chiffres de la délinquance générale du 1er semestre de 1997 font apparaître une diminution de 13,56 % par rapport à celui de 1996. Le taux d'élucidation des affaires quant à lui augmente, passant de 31,49 % à 34,46 %. La délinquance dite de voie publique, correspondant aux infractions auxquelles la population se montre le plus sensible, à l'exception des vols avec violence qui augmentent de 15 %, voit l'ensemble des infractions qui la composent diminuer d'une manière sensible : - 66,67 % pour les vols à main armée, - 3,42 % pour les cambriolages, - 24,80 % pour les vols à la roulotte, - 20,86 % pour les vols de véhicules automobiles, - 12,69 % pour les dégradations. Dans la catégorie des circonscriptions de moins de 50 000 habitants, Soissons est classée 162e sur 276, par ordre de délinquance décroissante. Pour accroître son potentiel, le commissariat, composé actuellement de soixante-cinq fonctionnaires, verra ses effectifs renforcés à l'occasion d'un mouvement ponctuel, dès le 1er février 1998, par deux fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application. Les services de sécurité publique du département de l'Aisne bénéficieront en outre de l'apport de 40 adjoints de sécurité qui seront déployés sur l'ensemble des circonscriptions au cours de l'année 1998.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6970

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4322

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 335